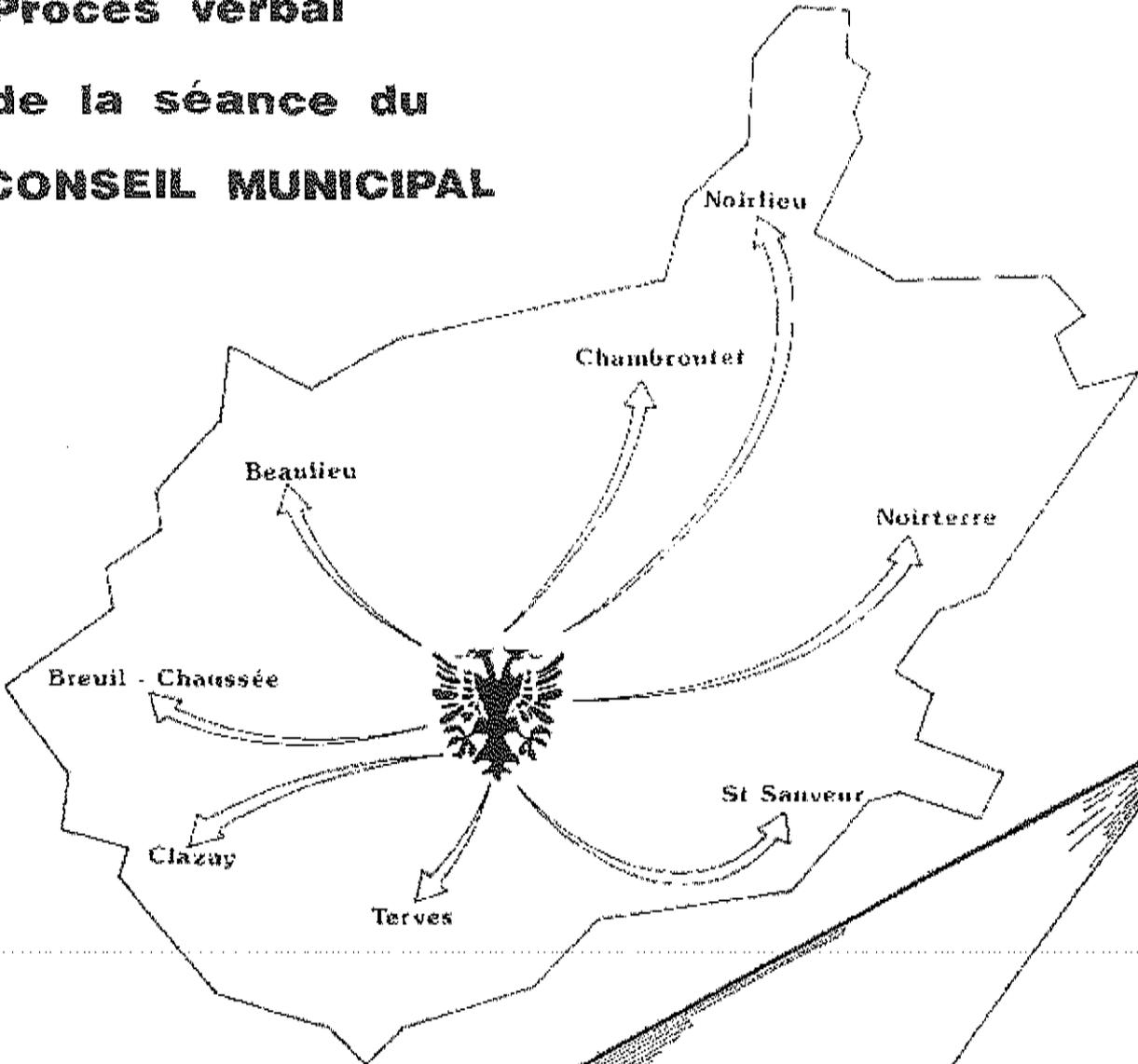




VILLE DE BRESSUIRE



Procès verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL



Réunion du
15 janvier 2015



**PROCES-VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
du 15 janvier 2015**

ETAIENT PRESENTS				
Jean-Michel BERNIER	Josette DUFAURET	Bérangère BAZANTAY	Françoise BLAIS	Pascale LEFEVRE
Jean-François MOREAU	Marie JARRY	Marc BONNEAU	Dominique LENNE	Pascale FERCHAUD
Erik BERNARD	Michel CHARRIER	Gaëlle BERNAUD	Véronique VILLEMONTAIX	Emmanuelle MENARD
Christophe BEALU	Philippe ROBIN	Cécile GUINEFOLEAU	Yannick CHARRIER	
Pierre BUREAU	Marie-Claude HENNON	Serge LECOUTRE	Jacques BROCHARD	
Robert BONIN	Maguy DUBRAY	Estelle GERBAUD	Albert MERCERON	
Michel PANNETIER	Christelle GAZEAU	Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER	

ARENTE EXCUSES	
Emile BREGEON	Jacqueline PILLOT

POUVOIRS	
Émile BREGEON à Christophe BEALU	Jacqueline PILLOT à Michel PANNETIER

Secrétaire de séance : Jacques BROCHARD assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également :
Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général des Services Adjoint

(38)

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur BERNIER déclare la séance ouverte.

(38)

Monsieur le Maire évoque rapidement les événements de la semaine dernière (attentats à Paris) et la mobilisation de chacun, puisque la presse s'en est fait largement écho. Il indique qu'en tant qu'élu, les responsabilités s'en trouvent accentuées en terme de sécurité (au niveau des écoles, des grandes manifestations...), il faut rester attentif.

En ce qui concerne Bressuire, l'attention se porte évidemment sur l'événement du mercredi 21 janvier : le match de 16^{ème} de finale de la coupe de France au cours duquel le FC Bressuire affrontera le Poiré sur Vie.



Une réunion s'est déroulée à la Sous-Préfecture pour évoquer l'organisation et la sécurité – on atteint 3505 places. Les billets ont été mis en vente ce jeudi et ont été vendus en ¾ d'heure. Il y a donc beaucoup de déçus.

La possibilité de faire téléviser le match en direct à Bocapôle, si techniquement cela est possible, est étudiée.

L'idée de le diffuser dans la salle multisports avait été émise mais la proximité du stade pose problème au niveau des parkings et de la sécurité.

(388)

Monsieur le Maire évoque les fêtes de fin d'années qui se sont bien déroulées et ont été appréciées. En revanche, malgré l'arrêté pris de fermer la grand'rue le dimanche après midi, certains mécontents ont déplacé les barrières et ont rouvert la rue. S'il y avait eu un accident, il y aurait des conséquences graves. Ce n'est pas à un commerçant mécontent de contrecarrer des décisions prises par la municipalité pour assurer la sécurité des bressuirais.

Au vu de la population présente, Emmanuelle MENARD, propose que l'an prochain, la circulation soit fermée aux véhicules autour de la place Notre Dame.

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont participé à ces animations (services de la ville, l'UCIAB..) et espère que l'affluence du centre-ville aura été positive pour les commerces.

ACTES DU MAIRE PRIS PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 3 avril 2014 (cf. document joint en annexe).

(388)

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire propose un additif à l'ordre du jour figurant sur la notice explicative :

● Additif FINANCES ET ECONOMIE – Demande de subvention DETR

FINANCES ET ECONOMIE

D.M n°8

Robert BONIN présente la décision modificative N° 8. Il s'agit d'ajustements budgétaires. Il revient notamment sur :

- les deux premières sommes qui représentent le transport et le traitement de fumier en site d'enfouissement suite aux manifestations d'agriculteurs qui ont eu lieu devant la Sous-Préfecture.



Il précise que tout le monde a le droit de s'exprimer mais certains actes peuvent avoir des conséquences financières pour la collectivité.

Monsieur le Maire précise que si ces dépôts avaient été faits sur un terrain privé, on aurait pu lui demander le remboursement. Concernant cette situation, c'est plus compliqué. Des contacts vont être pris avec les représentants syndicaux pour étudier de quelle manière ils pourraient participer.

Michel PANNETIER ajoute que le fumier était mélangé à des bidons et à du plastique. Il n'était donc pas exploitable. Il n'y avait pas d'autres solutions que l'enfouissement.

- Concernant les reversements effectués à l'Agglo 2b ; les sommes représentent des abonnements au Théâtre pour la saison 2013-2014, et une facturation périscolaire encaissée par la Ville.

VOTE : adopté à l'unanimité des votants.

Convention avec l'Agglo 2B - Participation aux travaux de la Sous-Préfecture

Robert BONIN explique que la Commune de Bressuire, propriétaire des locaux de la sous-préfecture a réalisé en 2013 des travaux de réhabilitation d'un bureau au rez de chaussée du bâtiment (ancien logement du concierge) et des aménagements extérieurs pour un montant de 147 861,11 € TTC .

Ce bâtiment de location n'est pas éligible à la récupération de la TVA par le FCTVA.

Le financement de ces travaux devait s'effectuer par l'augmentation du loyer trimestriel versé par les services de l'État. Pour mémoire loyer 2013 de 15 955 € annuel, loyer 2014 de 30 000 € annuel.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, a pris au 1^{er} janvier 2014 la gestion du bâtiment de la sous-préfecture de Bressuire, et bénéficie donc des recettes de la location de cet immeuble.

Il est proposé la signature d'une convention entre les 2 collectivités acceptant le montant du remboursement des travaux à verser par la Communauté d'Agglomération à la commune de Bressuire sur l'exercice 2015.

Monsieur le Maire précise que l'Agglomération financera les travaux avec les nouveaux loyers perçus.

Serge LECOUTRE estime que le loyer du bâtiment de la Sous-Préfecture n'est pas très élevé.

Monsieur le Maire reconnaît que le loyer précédent était très faible et indique que le loyer est négocié avec le ministère de l'intérieur. Il y a très peu de cas en France où la ville est propriétaire des bâtiments de la Sous-Préfecture. Dans le contexte actuel, un loyer peu élevé permet peut-être de maintenir la présence de la Sous-Préfecture.

VOTE : adopté à l'unanimité des votants.

Subvention d'équilibre au budget « Les Villages du Golf »

Robert BONIN indique qu'un crédit de 120 000 € est ouvert au budget principal de la commune de Bressuire afin de financer le déficit du budget annexe les Villages du Golf.



Les dernières estimations du résultat 2014 du budget les Villages du golf font apparaître un déficit de fonctionnement de 64 194,68 €.

Par ailleurs, le déficit d'investissement du budget les Villages du Golf s'explique car le fonds de concours de 500 000 € pour l'exercice 2014 provenant de la Communauté d'Agglomération n'est pas encore versé, et le budget des Villages du Golf n'a pas contracté d'emprunt sur 2014.

Il y a donc lieu de confirmer la subvention d'équilibre de 120 000 € et de procéder aux écritures comptables correspondantes entre le budget principal de la Commune et son budget annexe.

L'excédent de fonctionnement ainsi réalisé sera affecté à l'investissement en 2015.

Monsieur le Maire propose de ne verser que la somme couvrant les besoins ; à savoir 70 000 € sinon cela créerait un excédent. En 2015, il y aura des ventes de terrains qui devraient couvrir les dépenses. Le budget d'équilibre ne devrait plus être nécessaire.

VOTE :

VOTANTS	33	
POUR	30	
CONTRE	3	Gaëlle BERNAUD Serge LECOUTRE Cécile GUINEFOLEAU
ABSTENTION	0	

Subvention DETR 2015

Robert BONIN présente les trois dossiers qui pourraient être déposés dans le cadre de la DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (par la fusion de la DGE et de la DDR).

Ainsi, en 2014, il a été attribué 100 000 € au titre de la DETR.

Pour la Ville de Bressuire il est proposé de déposer les dossiers suivants à inscrire pour l'année 2015 :

✔ Travaux groupe scolaire René Héry et Duguesclin liés aux Cloîtres et transfert de la cantine (préau et salle préau)
Montant du dossier : 200 000 € TTC (166 600 € HT)

✔ Gymnase du LEP de Vinci (réfection du sol y compris les tracés de jeux)
Montant du dossier : 78 000 € TTC (65 000 € HT)

✔ École de Chambroutet restructuration (réfection petite classe, agrandissement réfectoire, déplacement périscolaire, réagencement de la cuisine, changement des menuiseries)
Montant du dossier : 40 000 € TTC (33 400 € HT)

VOTE : adopté à l'unanimité des votants.



TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

Acheminement en fourniture d'électricité – Adhésion au dispositif d'achat groupé du SIEDS

Robert BONIN explique que dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, en conformité avec le droit européen, les tarifs réglementés de vente (TRV) proposés par les fournisseurs historiques vont être supprimés sur une période allant du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} janvier 2016 selon le type d'installations.

D'ici ces échéances, les consommateurs doivent conclure de nouveaux contrats de fourniture d'électricité en offre de marché avec un fournisseur de leur choix.

Le SIEDS, lors de son Comité Syndical du 24 novembre 2014, a décidé de proposer l'organisation de groupements de commandes d'achats d'énergie (pour les tarifs jaunes supérieurs à 36 KWh et verts supérieurs à 250 KWh), afin de parvenir à un volume de consommations propre à obtenir les offres de fourniture les plus compétitives possibles. Il sera coordonnateur du groupement de commandes et prendra en charge les procédures de consultation et de notification des marchés. Un comité de suivi composé d'adhérents au groupement, sera associé à l'élaboration des documents contractuels et au suivi des marchés.

Monsieur le Maire explique qu'il est souhaitable de ne plus travailler seul au niveau des achats. Les groupements de commandes devraient permettre de regrouper nos forces et de faire des économies dans les consultations.

Serge LECOUTRE regrette que cela ne soit pas possible au niveau de l'Agglomération pour les diagnostics accessibilité.

Robert BONIN précise que nous devons lancer rapidement un nouveau diagnostic pour les 5^{èmes} catégories mais l'Agglomération n'est pas encore prête.

Serge LECOUTRE indique qu'il y a aussi des diagnostics concernant les voiries (PAVE).

Monsieur Le maire évoque les problèmes d'accessibilité de la voirie et notamment de l'étroitesse de certains trottoirs qui obligerait à créer un nouveau plan de circulation.

Pierre BUREAU explique que des dérogations sont possibles au vu des contraintes mais il faudrait avoir établi le diagnostic en amont et étudier les engagements que nous pourrions prendre.

Monsieur le Maire précise que ces problématiques sont étudiées quand des rues font l'objet de travaux, (on essaie d'avoir au moins un des deux trottoirs de la rue aux normes).

Yannick Charrier précise que le PAVE n'est pas encore réalisé

Monsieur le Maire s'interroge car l'État s'exprime en faveur d'un allègement et d'une simplification des procédures, mais des nouvelles contraintes sont encore imposées. « On souhaite nous voir réduire nos dépenses mais on nous exige toujours plus ».

Emmanuelle MENARD précise que certains propriétaires du centre-ville ont dû mal à louer leurs commerces à cause de ces contraintes d'accessibilité.

Philippe ROBIN alerte sur le risque de voir les commerces se déplacer en périphérie car il serait moins onéreux de construire du neuf que de réhabiliter et remettre aux normes des locaux anciens.



Michel CHARRIER souhaite que l'on reste prudent sur la mutualisation car, si les volumes des commandes sont trop importants, les petites entreprises locales ne pourront plus répondre.

VOTE : adopté à l'unanimité des votants.

**Commune déléguée de Noirterre – Dénomination de voie
« Rue Théophile Bossard »**

Jean-François MOREAU indique qu'une nouvelle voie a été créée à Noirterre lors de la réalisation de la station d'épuration. Cette voie relie la rue de Chambroutet à la route de Noirliou et dessert l'usine Bossard, l'atelier du CTT, le terrain de la CUMA et la station d'épuration.

Le Conseil Délégué de Noirterre, après consultation du responsable des établissements Bossard propose de dénommer cette voie « rue Théophile Bossard » du nom du fondateur de l'établissement Bossard et Cie en 1948.

Le Bureau Municipal du 22 décembre dernier a donné un avis favorable à cette proposition.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **SE PRONONCER** sur la dénomination de cette voie.
- **DE DENOMMER** cette voie « **Rue Théophile BOSSARD** »

*Monsieur le Maire fait état d'une demande des habitants de la rue de Bellevue à Bressuire qui ne souhaitent pas que leur voie change de nom.
Il rappelle les conditions du changement et notamment la présence de plusieurs doublons. Un changement de nom de rue n'est jamais agréable mais cela nous est imposé par la poste, le cadastre, le SDIS ... Quand une entreprise est située dans la rue concernée, le maintien du nom est privilégié (c'est le cas à Beaulieu sous Bressuire). Les riverains de la rue de Bellevue à Bressuire seront rencontrés prochainement.*

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **SE PRONONCER** sur la dénomination de cette voie.

VOTE : adopté à l'unanimité des votants.

**Commune déléguée de Saint-Sauveur – Dénomination de parcelles
« Les aires de Palveau »**

Albert MERCERON indique que la commission consultative souhaite qu'une dénomination soit donnée au parking et à l'aire de jeux situés face à la salle de gymnastique. Il propose de dénommer les parcelles 296 BP 147, 148, 149, 150 151 et 152. « Les Aires de Palveau ».

Le Bureau Municipal du 22 décembre dernier a donné un avis favorable à cette proposition.



Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- VALIDER cette dénomination pour cet ensemble parcellaire « Les Aires de Palveau ».

VOTE : adopté à l'unanimité des votants.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Transfert de la convention de gestion d'un immeuble loué à l'association « Point de Mire »

Christophe BEALU rappelle à l'assemblée que, par une convention signée le 27 février 2008, la Commune de Bressuire et l'association Point de Mire ont conclu une convention de location portant sur un ensemble immobilier sis 3/5/7 rue de la Tourette à Bressuire (Foyer de jeunes travailleurs).

L'association Point de Mire a informé la commune qu'une nouvelle association s'était constituée, intitulée Pass'HAJ, et qu'elle souhaitait que la convention de location soit transférée pour le compte de cette nouvelle structure. Un avenant en date du 14 janvier 2014 a donc officialisé cela.

Toutefois, il convient de transférer également la convention de gestion conclue le même jour entre l'association Point de Mire et la commune, au profit de l'association Pass'HAJ.

Monsieur le Maire évoque le projet d'habitat jeunes sur Bressuire, mais ni sa forme, ni le maître d'ouvrage ne sont encore définis. Si le bailleur Habitat Nord Deux Sèvres effectue les travaux, il n'obtiendra pas de subventions alors que si c'est la commune, elle pourrait en obtenir. Il rappelle que la résidence IMAJE compte 12 places dans 8 logements.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER le transfert de la convention de gestion pour un ensemble immobilier sis 3/5/7 rue de la Tourette, conclue entre la commune de Bressuire et l'association Point de Mire, pour le compte de l'association Pass'HAJ
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document ayant trait à cette affaire et notamment l'avenant à ladite convention.

VOTE : adopté à l'unanimité des votants.



Approbation d'une convention de servitudes Geredis pour le passage de câbles souterrains sur les parcelles cadastrées ZK 3 et ZK 94

Dans le cadre de l'alimentation en électricité des futurs Villages du Golf et de la zone d'@lphaparc, SEOLIS doit passer des câbles souterrains sur les parcelles cadastrées ZK 3 et ZK 94 à la Folie.

Il est précisé que la parcelle ZK3 est la parcelle qui accueillera le futur collège. Sa traversée a été validée avec le CG79.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer la convention de servitudes avec GEREDIS pour le passage de câbles souterrains sur les parcelles cadastrées ZK 3 et ZK 94 sises à la Folie.

VOTE : adopté à l'unanimité des votants.

Commune déléguée de Noirterre – Déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires à l'aménagement du centre-bourg

Jean François MOREAU rappelle à l'Assemblée que par une délibération du 7 février 2008, le Conseil Municipal avait sollicité de la préfecture des Deux-Sèvres une déclaration d'utilité publique pour permettre l'aménagement du centre bourg de Noirterre. Après examen du dossier, les services de l'État ont estimé que celui-ci n'apportait pas la sécurité juridique nécessaire et inhérente à cette procédure.

Le dossier a donc été retravaillé en profondeur, et permettrait, si l'opération se réalise, la création d'une nouvelle place de village avec une offre de stationnement pour véhicules légers au sud de la RD 938 Ter, la création de parcelles à bâtir et une offre de stationnement mixte (poids lourds, camping cars et véhicules légers) au nord.

Par ailleurs, cette opération permettra de réguler la vitesse des véhicules arrivant sur Noirterre et d'apporter une solution aux problèmes récurrents d'insalubrité localisé dans cette zone, un des terrains concernés ayant déjà fait l'objet d'une déclaration d'abandon manifeste.

Au vu des travaux envisagés, nécessitant l'acquisition de terrains privés, il est proposé de solliciter une nouvelle fois Monsieur le Préfet pour qu'il déclare le projet d'utilité publique. Cette procédure permettra à la Collectivité d'acquérir les terrains par voie d'expropriation.

Monsieur le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal deux dossiers :

1/ celui exigé par l'article R. 112-4 du code de l'expropriation, pour la demande de déclaration d'utilité publique :

- une notice explicative,
- le plan de situation,
- le plan général des travaux,
- les caractéristiques générales des ouvrages les plus importants,
- l'appréciation sommaire des dépenses



2/ celui exigé par l'article R. 131-3 du code de l'expropriation, pour la tenue de l'enquête parcellaire :

- un plan parcellaire régulier des terrains et des bâtiments,
- la liste des propriétaires.

Jean-Michel BERNIER rappelle les difficultés que la commune a déjà connu sur ce dossier initié en 2008. Il s'agit d'une ferme abandonnée, le danger que présente ce terrain non entretenu a déjà été évoqué.

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
Vu le dossier ci-annexé,

Considérant que le projet répond à un besoin impératif et immédiat,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, sur la base du dossier ci-annexé, l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

VOTE : adopté à l'unanimité des votants.

RESSOURCES HUMAINES

Nomination des élus au sein du Comité Technique

Une délibération du conseil municipal du 3 avril 2014 a désigné 5 élus pour siéger au sein du comité technique de la commune et de son C.C.A.S.

Une nouvelle délibération du 2 octobre 2014 a fixé le nombre de représentants à 4 titulaires et 4 suppléants à compter du 4 décembre 2014 (date des élections des représentants du personnel. Pour notre collectivité, étant donné l'absence de liste de candidat, un tirage au sort a été effectué le 16 décembre 2014).

Il convient donc de :

- **DESIGNER** à nouveau 4 représentants pour le collège employeur au sein du comité technique.

Titulaires	Suppléants
Jean Michel Bernier	Emmanuelle Ménard
Jean François Moreau	Albert Merceron
Jacqueline Pillot	Pierre Bureau
Estelle Gerbaud	Marinette Tallier



VOTE : Adopté à l'unanimité des votants.

Monsieur le Maire regrette qu'il n'y ait pas eu de listes candidates mais les textes obligeaient les candidats à choisir une étiquette syndicale.

Il espère des représentants motivés mais s'inquiète de leur légitimité puisqu'ils ont été tirés au sort et n'ont donc pas été élus.

Suite à une question de Véronique VILLEMONTAIX, Monsieur le Maire explique que jusque là, il n'y avait pas d'obligation d'avoir une étiquette syndicale.

Estelle GERBAUD est confiante dans l'investissement de ces nouveaux représentants pour leurs missions.

Conventions de mise à disposition de 2 agents communaux à l'Agglo 2B

Jean François MOREAU demande au Conseil municipal d'approuver la mise à disposition de deux agents communaux à temps complet à l'agglo 2b.

Il s'agit de :

- un agent de maintenance en piscine
- un ingénieur énergie pour le nouveau service information/énergie destiné à la population du territoire de l'agglo 2b.

La CAP du Centre de Gestion a été saisie pour valider ces mises à disposition.

Une convention sera conclue entre les parties afin de déterminer les modalités du remboursement.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas de mutation possible pour le moment en raison de l'absence de régime indemnitaire à la Communauté d'Agglomération. Si les agents étaient mutés aujourd'hui, ils ne percevraient que leur régime de base. C'est pourquoi, dans un premier temps, ces deux agents sont mis à disposition.

Marie JARRY regrette ces différents régimes entre employeurs qui peuvent nuire à l'unité communautaire.

Jacques BROCHARD ajoute que les ratios de la Ville sont également faussés car cela gonfle le nombre d'agents.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** ces mises à disposition.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants.



Questions diverses

Église Notre Dame

Monsieur le Maire évoque les cinq vierges décapitées dans l'église Notre Dame le jeudi 1^{er} janvier. L'une d'entre elles est inscrite à l'inventaire complémentaire de la DRAC, il serait donc souhaitable de la restaurer.

L'assurance a été saisie. Par ailleurs, une subvention de la DRAC à hauteur de 40 % sera sollicitée ainsi qu'un appel aux dons .

Jardins partagés

Marc BONNEAU évoque le projet de jardin partagé porté par 3 jeunes Bressuirais désireux de pratiquer un jardinage écologique et créateur de liens sociaux.

Monsieur le Maire indique qu'il les avait reçus et les avait mis en rapport avec le Président des jardins familiaux avec lequel nous étions en discussion pour un 4^{ème} site. La parcelle concernée est un terrain de 2000 m² situé derrière Jard Leclerc.

L'association des jardins familiaux a déjà trois sites à gérer et finalement s'orienterait plutôt vers de la scission de terrains existants quelques fois trop grands.

Les porteurs de projets ont écrit récemment pour savoir comment les terrains alentours étaient entretenus car ils souhaitent faire une culture biologique.

Sur les terrains du golf (3 départs se trouvent à proximité), les produits phytosanitaires seront très limités mais il sera difficile de maîtriser les produits utilisés par les maisons voisines. On ne peut pas leur demander de changer leurs pratiques. S'ils acceptent le terrain, ils devront s'adapter. Ils ne peuvent pas imposer de contraintes aux riverains.

Christophe BEALU précise que Bressuire est engagée dans la charte « Terre saine » et que, sur le chemin à proximité, il n'y aura pas de pesticides.

Michel CHARRIER précise que l'association n'est pas encore créée. Cette parcelle semblait leur convenir. Le terrain est bien exposé et facilement arrosable.

Serge LECOUTRE précise que trois réunions d'information se tiendront la semaine prochaine pour la création de l'association.

Fermeture de la librairie Le Fautueil

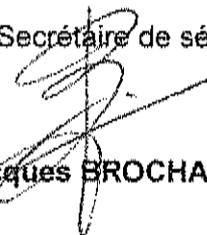
Monsieur le maire regrette cette fermeture.

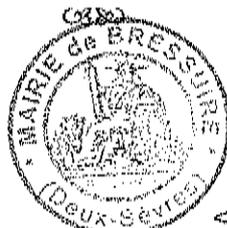
0380

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se déroulera le 29 janvier prochain pour le Débat d'Orientations Budgétaires.

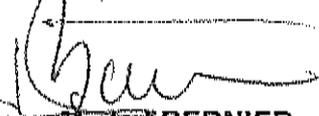
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Secrétaire de séance,


Jacques BROCHARD



Le Maire,


Jean-Michel BERNIER



RESULTAT 2014 COMMUNE DE BRESSUIRE

BUDGET LES VILLAGES DU GOLF

Le 15 janvier 2015

	VILLAGE GOLF
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Recettes exercice 2014	0,00
Dépenses exercice 2014	1 122 903,83
Résultat 2014	-1 122 903,83
Résultat antérieur reporté	84 438,73
RESULTAT DE CLOTURE	-1 038 465,10
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Recettes exercice 2014 y compris subvention de 70 000 €	70 000,00
Dépenses exercice 2014	68 542,28
Résultat 2014	1 457,72
Résultat antérieur reporté	4 347,60
Part affectée à l'inv. En 2014	0,00
RESULTAT DE CLOTURE	5 805,32
<u>REPORT A NOUVEAU SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Montant en Euros	5 805,32